

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 JUILLET 2020 COMPTE RENDU

Le conseil d'administration du Groupement d'Intérêt Public Haute-Marne s'est réuni sous la présidence de M. Bruno SIDO, Président du groupement, le 10 juillet 2020 à 10h00, au conseil départemental de la Haute-Marne.

Participaient à la réunion les administrateurs (6)

M. Bruno SIDO,	Président,
M. Michel BOULLEE,	Vice-Président,
M. Nicolas LACROIX,	Président du conseil départemental,
M. Hervé GERIN,	Sous-Préfet de Saint-Dizier, représentant l'Etat,
Mme Christine GUILLEMY,	Vice-Présidente du conseil régional,
M. David MAZOYER,	ANDRA – Directeur Centre Meuse Haute-Marne.

Membres excusés ayant donné un pouvoir non nominatif (2)

M. Bertrand OLLIVIER,	Conseiller départemental,
M. Laurent GOUVERNEUR,	Maire de Montreuil sur Blaise.

Participaient également (9)

Mme Maryse CHARPENTIER,	Chargée des Politiques Contractuelles et des Partenariats GIP Haute-Marne,
M. Olivier DESCHARMES,	Agent Comptable du GIP Haute-Marne,
M. Eric LAFON,	Directeur Adjoint GIP Haute-Marne,
M. Marc LEBRUN,	ORANO – Responsable Accompagnement Economique du Laboratoire Bure-Saudron,
M. Jean MASSON,	Directeur GIP Haute-Marne,
Mme Eve MECHAIN,	DDFiP de la Haute-Marne – Directrice du pôle gestion publique,
M. Michaël PETITJEAN	Préfecture de la Haute-Marne – Service de la Coordination des Politiques Publiques et l'Appui du Territoire,
Mme Stéphanie PROBERT	Responsable Administratif GIP Haute-Marne
M. Nicolas SERRAND,	DDFiP de la Haute-Marne - Chef de la division SPL,

Six administrateurs sont présents et deux excusés ayant donné un pouvoir nominatif soit huit voix sur huit. La règle de quorum est satisfaite, le conseil d'administration peut valablement délibérer.

Propos introductif de M. le Président

Rapport d'activité du GIP Haute-Marne

La crise sanitaire Covid-19 s'est doublée d'une crise économique hors norme, brutale. Le PIB du 2^{ème} trimestre 2020 s'est contracté de -15% par rapport à 2019.

Aux mois de mars-avril 2020, le taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie est tombé en dessous de 50% (au lieu de 80% habituellement). La construction automobile ne tournait plus qu'à 10% en avril 2020.

Les secteurs les plus gravement touchés sont l'automobile et surtout, plus durablement, la construction aéronautique. Or, de nombreux emplois en Haute-Marne dépendent de ces secteurs d'activité.

Les entreprises du commerce de détail, de l'hôtellerie et de la restauration ont connu une suspension d'activité totale.

Les entreprises ont été aidées durant le temps fort de la crise par de multiples mesures mises en œuvre par l'Etat, la sécurité sociale et les Régions : prise en charge du chômage partiel, prêts garantis par l'Etat, reports d'échéances, ...

En sortie de confinement, il convient d'accompagner au mieux les entreprises qui forment le tissu économique haut-marnais.

De même, pour soutenir l'activité du BTP et l'emploi, M. le Président propose de doper les régimes d'aide en direction des collectivités et de leurs groupements. Pour lui, la commande publique doit ainsi participer à l'effort de relance.

M. le Président indique que le mode de fonctionnement du groupement devait être adapté dans le respect des mesures sanitaires. Ainsi, dans un cadre d'exception, l'assemblée générale du GIP Haute-Marne s'est tenue le 25 juin 2020 par voie électronique. Par 278 voix pour et un contre, l'assemblée a décidé de déléguer deux de ses compétences au conseil d'administration :

- Modifier et approuver le programme d'activité,
- Approuver des financements de projets non prévus au programme d'activité.

Cette délégation temporaire prendra fin à l'issue de la période d'urgence sanitaire augmentée de deux mois. L'état d'urgence sanitaire prenant fin vendredi 10 juillet, en conséquence la délégation sera levée le 10 septembre 2020.

Dans cette situation exceptionnelle, d'une gravité sans précédent depuis la fin de la seconde guerre mondiale, le groupement devra faire preuve de réactivité et d'une attention redoublée.

Les projets doivent avancer même s'ils peuvent être repensés pour mieux les adapter au contexte particulier de 2020.

Ainsi, M. le Président se félicite de l'engagement de LISI de poursuivre l'opération Forge 2022 avec la SEM Haute-Marne Immo-Bail. Le secteur de l'aéronautique est pourtant dans une très mauvaise passe.

Le Président de la SEM, Nicolas Lacroix, a déposé la demande de permis de construire.

Le GIP Haute-Marne, de son côté, mettra en place le financement décidé en 2015 avec un compte courant de 5,1 M€ qui complètera le capital social de 5 M€.

Dans le même esprit, M. le Président propose de soutenir financièrement d'autres opérations :

- l'antenne d'enseignement supérieur de l'école de commerce de Troyes (Y School),
- le programme e-Meuse santé sur le déploiement de la télémédecine et des nouvelles organisations de parcours de soins.

Les mois qui viennent, et tout particulièrement septembre-octobre 2020, risquent d'être périlleux. Les défaillances d'entreprises seront inévitables.

M. le Président souhaite que le GIP Haute-Marne puisse réunir ses organes de décision autant que nécessaire pour coller à l'actualité socio-économique de la Haute-Marne.

Décisions du conseil d'administration

Covid-19 (20-18)

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement de prendre les mesures exceptionnelles suivantes pour l'exercice 2020 :

- suspendre le remboursement des échéances de prêt pour les entreprises qui le demanderaient jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- réexaminer les financements des projets en cours de réalisation susceptibles d'être impactés par des surcoûts liés à la crise sanitaire (baisse de productivité liée aux conditions de travail, hausse des coûts d'approvisionnements...) ;
- approuver l'action 20-42 « Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19 » ;
- approuver l'action 20-43 « Soutenir les initiatives et investissements des collectivités locales et leur groupement durant la crise de la Covid-19 ».

Convention GIP Haute-Marne – SEM Haute-Marne Immo-Bail – Avance en compte courant (20-19)

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement (Nicolas Lacroix, Président de la SEM Immo-Bail ne participe pas au vote) sur les termes de la convention en compte courant, à intervenir entre le GIP Haute-Marne et la SEM Haute-Marne Immo-Bail pour la mise en place d'une avance en compte courant de 5.150.000 € maximum.

7265 - Y SCHOOLS – Création d'une antenne d'enseignement supérieur Bachelor management et Commerce en 3 ans – partenariat rentrées scolaires 2020 à 2022 (20-20)

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

Le conseil d'administration décide d'apporter un soutien financier de 1.190.084 € à l'association EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), maître d'ouvrage de l'antenne chaumontaise du groupe Y Schools pour les années civiles 2020 à 2023.

Soutien aux communes sinistrées lors des inondations de mai et juin 2018 (20-21)

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

Le GIP Haute-Marne est appelé à participer au financement des travaux des communes sinistrées lors des inondations de 2018. Ces financements viennent compléter ceux de l'Etat, de la Région et du Département.

Le conseil d'administration décide de financer intégralement le reste à charge des communes de Chevillon à hauteur de 22.589 €, celui de Fontaines-sur-Marne à hauteur de 783.925 €, et la commune de Langres à hauteur de 152.542 €, soit pour un montant total de 959.056€.

7249 - SCI Citius - création d'un hôtel-restaurant 3 étoiles de 12 chambres - Montigny-le-Roi - Val-de-Meuse (20-22)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la SCI Citius, une aide pour la création d'un hôtel-restaurant 3 étoiles de 12 chambres à Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse) et dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 777.175 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 20 %, dans la limite de 155.435 € au titre de l'action 20-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

7183 - Ville de Saint-Dizier - Réhabilitation et modernisation du marché couvert de Saint-Dizier (réexamen) (20-23)

Le conseil d'administration décide de se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint Dizier, au titre de l'action 20-31 du programme d'activité "Contrats de centralité 2015-2020" et de l'action 1-1-3 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, d'une subvention limitée à 1.252.710 € représentant 25 % d'une dépense éligible de 4.923.701 € HT, dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation du marché couvert.

Cette décision annule et remplace la décision en date du 9 mars 2020.

7131 - Commune d'Arc-en-Barrois - aménagement du centre administratif du Parc National (20-24)

Le conseil d'administration décide d'accorder à la Commune d'Arc-en-Barrois une aide en faveur de l'aménagement du centre administratif du Parc National dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 317.334 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25 %, dans la limite de 79.333 € au titre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif en matière de taux (20%), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

7419 - Ville de Saint-Dizier Aménagement de la trame viaire à Saint-Dizier – Requalification du Boulevard Henri Dunant – Phase 1 – Contrat de ville 2015-2020 (20-25)

Le conseil d'administration décide de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint Dizier, au titre de l'action 20-31 du programme d'activité "Contrats de centralité 2015-2020" et de l'action 2-4-1 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, d'une subvention limitée à 518.423 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 2.592.115 € HT, pour l'aménagement de la trame viaire à Saint-Dizier – Requalification du Boulevard Henri Dunant – Phase 1.

e-Meuse Santé : transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle (20-256)

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

Le conseil d'administration décide :

- d'approuver l'accord de consortium e-Meuse Santé et d'autoriser le Président à la signer ;
- d'apporter un financement en subvention de 450.000 € correspondant à la première phase du projet e-Meuse Santé déblocable par tranche de 75.000 € selon l'état d'avancement des actions présenté dans le cadre du consortium par le conseil départemental de la Meuse en sa qualité de porteur.

L'ordre du jour étant épuisé à 11h00, la séance est levée.

Le Président



Bruno SIDO

Le Commissaire du Gouvernement

22 JUIL. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-18
OBJET : COVID-19	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

L'économie mondiale est lourdement impactée par la crise Covid-19 avec un très net ralentissement de l'activité en raison des mesures de confinement contraignantes et des limitations de circulation drastiques. La sortie de crise sanitaire laisse des secteurs d'activité en souffrance comme le commerce de détail qui a connu une longue période de totale inactivité, des filières désorganisées notamment pour les importations et exportations, des incertitudes sur le redémarrage.

Le tissu économique de la Haute-Marne n'a pas échappé à cette crise et les menaces qui pèsent sur nos entreprises sont importantes notamment dans le secteur de la construction aéronautique ou de la sous-traitance automobile. De même, des incertitudes pèsent encore sur les comportements des consommateurs ce qui inquiète les secteurs de la restauration ou du tourisme.

Durant la phase la plus dure de la crise, l'Etat, la Région et un certain nombre de collectivités et les banques ont mis en place des mesures d'accompagnement permettant aux entreprises de tenir avec un accompagnement fort du chômage partiel par l'Etat, des mesures de garantie de prêts de trésorerie, des échelonnement ou différé d'échéances de prêts, de paiement d'impôts et taxes et de charges sociales.

Dès le mois de mars, le GIP Haute-Marne a suspendu les demandes de remboursements des prêts accordés par le groupement aux entreprises. Il est proposé de suspendre ces échéances jusqu'au 31 décembre 2020 pour les entreprises qui le demanderaient.

Le groupement doit prendre des initiatives de nature à accompagner au mieux nos entreprises dans cette situation. Les enjeux identifiés portent essentiellement sur les axes suivants :

- Soutenir le redémarrage d'activité en soutenant les investissements des collectivités susceptibles d'agir sur l'activité du bâtiment et des travaux publics en augmentant les taux de subventions et en ouvrant, pour une période temporaire, le bénéfice des aides sur les bâtiments des collectivités locales hors zone de proximité historique ce qui permettra de passer de 67 communes éligibles à 429 communes éligibles (les Villes de Saint-Dizier, Chaumont et Langres bénéficient pour leur part des contrats de Ville) ;
- Soutenir les initiatives visant à soutenir les TPE et PME en complément des interventions des collectivités locales ou de leurs groupements en abondant leurs interventions ;
- Accompagner les investissements nécessaires pour adapter les entreprises aux contraintes induites par la crise (modification des équipements, aménagements particuliers pour la relation client / fournisseur, changements induits par de nouvelles sources d'approvisionnement...) ;
- Déplafonner les enveloppes dédiées aux TPE qui sont actuellement fixées à 150.000 € pour les ressortissants de la Chambre de commerce et d'industrie et 150.000 € pour les ressortissants de la Chambre des métiers et de l'artisanat :
 - Eligibilité des entreprises jusqu'à 15 salariés (jusqu'à 10 salariés actuellement),
 - Taux d'intervention rehaussé de 20% à 30%,
 - Assiette plafonnés à 80.000 € HT pour les projets immobilier et 40.000 € HT pour l'achat d'équipement contre respectivement 50.000 € HT et 25.000 € HT aujourd'hui,

- Suppression de la clause d'exclusion pour les entreprises ayant bénéficié d'une aide du GIP Haute-Marne dans les cinq dernières années ;
- Soutenir le développement des circuits courts locaux ;
- Accompagner les restructurations d'entreprises ayant un fort enjeu économique et social ;
- Réexaminer les financements des projets en cours de réalisation susceptibles d'être impactés par des surcoûts liés à la crise sanitaire (baisse de productivité liée aux conditions de travail, hausse des coûts d'approvisionnements...).

En conséquence, il est proposé de prendre les mesures exceptionnelles suivantes pour l'exercice 2020 :

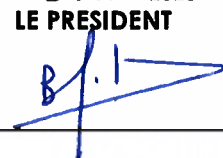
- suspendre le remboursement des échéances de prêt pour les entreprises qui le demanderaient jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- réexaminer les financements des projets en cours de réalisation susceptibles d'être impactés par des surcoûts liés à la crise sanitaire (baisse de productivité liée aux conditions de travail, hausse des coûts d'approvisionnements...) ;
- approuver l'action 20-42 « Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19 » ;
- approuver l'action 20-43 « Soutenir les initiatives et investissements des collectivités locales et leur groupement durant la crise de la Covid-19 ».

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois :

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

de prendre les mesures exceptionnelles suivantes pour l'exercice 2020 :

- suspendre le remboursement des échéances de prêt pour les entreprises qui le demanderaient de mars 2020 jusqu'au 31 décembre 2020 ;
- réexaminer les financements des projets en cours de réalisation susceptibles d'être impactés par des surcoûts liés à la crise sanitaire (baisse de productivité liée aux conditions de travail, hausse des coûts d'approvisionnements...) ;
- approuver l'action 20-42 « Soutenir les entreprises haut-marnaises impactées par la crise de la Covid-19 » ;
- approuver l'action 20-43 « Soutenir les initiatives et investissements des collectivités locales et leur groupement durant la crise de la Covid-19 ».

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 JUL. 2020 LE PRESIDENT 

22 JUL. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-20
OBJET : Y SCHOOLS – Création d'une antenne d'enseignement supérieur Bachelor management et Commerce en 3 ans – partenariat rentrées scolaires 2020 à 2022	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le groupe Y Schools, historiquement fondé sur la base de l'école supérieure de commerce de Troyes, propose de multiples formations tant en formation initiale (plus de 1.800 étudiants) qu'en formation continue (plus de 5.500 stagiaires en formation continue par an).

Y Schools a souhaité nouer un partenariat avec la communauté d'Agglomération de Chaumont, le Conseil départemental de la Haute-Marne et le GIP Haute-Marne afin de proposer sur le site de l'ancien lycée Bouchardon à Chaumont, une formation de Bachelor en Management et commerce en trois ans et ce dès la rentrée de l'automne 2020.

Ce projet répond à la volonté des acteurs économiques et institutionnels du département de la Haute Marne et de l'agglomération de Chaumont de créer une dynamique nouvelle autour de l'enseignement supérieur et de doter leur territoire d'une offre attractive avec un « pôle d'enseignement en cœur de ville » situé dans l'ancien Lycée Bouchardon.

Il a comme objectifs de :

- Fixer/attirer des jeunes sur son territoire en développant l'offre d'enseignement supérieur de proximité ;
- Renforcer son attractivité et son potentiel de développement endogène/exogène synonyme d'accélérateur de compétences et de terreau d'incubation des projets ;
- avec la volonté de porter un projet commun d'implantation à la fois réaliste, progressif et partenarial.

L'antenne Y Schools Chaumont proposera donc dès 2020 une formation diplômante GBM: Un Bachelor Management et Commerce en trois ans, 1100 h et 11 à 15 mois de stages. La troisième année pourrait le cas échéant être effectuée en alternance. Cette formation est visée par la Conférence des Grandes Ecoles et par le Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation avec :

- Un corps professoral qualifié / recherche
- Proximité acteurs économiques
- Dimension internationale
- Continuité de parcours vers Master visé
- Liens académiques et proximité URCA
- Caractéristique Innovation et Entrepreneuriat

A compter de 2021, Y Schools Chaumont proposera de plus une formation de transition STUD'UP: ½ année propédeutique post BAC (450 h en intensif) pour une réorientation des élèves en 1ère année Post Bac sans perdre d'année et avec obtention de 60 ECTS afin d'entrer dans le L2 (deuxième année post Bac) de leur choix.

La formation GBM est bâtie sur le même format que celle délivrée à Troyes. Ceci permet d'en évaluer les débouchés et insertion. Le Global Bachelor Management en trois ans conduisant à 48% vers un emploi et 47% vers une poursuite d'études.

Les typologies d'emplois concernent les chargé de projet marketing, assistant chef de produit, community manager, chargé de clientèle, conseiller commercial, chef de secteur, assistant administratif (droit, gestion, finances)...

Les objectifs de recrutement pour le Bachelor portent sur 15 étudiants en 2020, puis des promotions de 20 en 2021, 25 en 2022 pour atteindre un rythme de 30 étudiants par promotion à compter de 2023 (soit 90 étudiants rattachés au site).

Pour la formation STUD'UP, le recrutement concernerait 10 étudiants en 2021 pour atteindre progressivement les 20 étudiants par session.

Le financement de ces formations est basé pour l'essentiel sur les frais de scolarité : 7.300 € pour une année GBM et 5.900 € pour STUD'UP.

Pour les trois premières années, le GIP Haute-Marne est sollicité à deux titres :

- Pour apporter les financements nécessaires à l'équilibre du budget (année civile) dans les années de montée en puissance (cette subvention d'équilibre importante les trois premières années doit diminuer ensuite jusqu'à un équilibre envisagé en année 6) ;
- Financer une part d'investissement de départ notamment en mobilier, matériels informatiques et moyens numériques ;
- Financer six bourses par promotion permettant à des étudiants n'ayant pas les moyens financiers d'accéder à la formation. A terme des bourses en mécénat d'entreprise sont envisagées.

Engagements GIP	2020	2021	2022	Cumul
Subvention d'équilibre	311.841	344.986	237.673	894.500
Subvention investissements	64.200	33.960	21.000	119.160
Bourses	14.454	58.529	103.441	176.424
Total	390.495	437.474	362.114	1.190.084

Le cumul des budgets prévisionnels investissements et fonctionnement sur 2020-2022 s'élève à 1.761.747 €. Dans cette phase d'amorçage, la part financée par le GIP Haute-Marne s'élèverait à 68%. Cette part doit décroître avec la disparition du besoin de subvention d'équilibre à l'horizon 2025-2026.

A noter que les budgets sont présentés par année civile alors que les promotions d'étudiants (et donc les bourses) se répartissent par année universitaire (en conséquence en 2020, le budget bourses correspond à six bourses sur quatre mois).

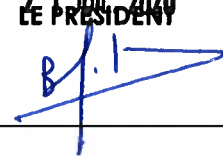
Les locaux sont mis à disposition gracieusement par l'Agglomération de Chaumont et le Conseil départemental de la Haute-Marne contribue à la promotion et la communication.

Il est proposé d'apporter un soutien financier de 1.190.084 € à l'association EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), maître d'ouvrage de l'antenne chaumontaise du groupe Y Schools pour les années civiles 2020 à 2022.

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'apporter un soutien financier de 1.190.084 € à l'association EESPIG (Etablissement d'Enseignement Supérieur Privé d'Intérêt Général), maître d'ouvrage de l'antenne chaumontaise du groupe Y Schools pour les années civiles 2020 à 2022.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 JUL 2020 LE PRESIDENT 

22 JUL. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-21
OBJET : Soutien aux communes sinistrées lors des inondations de mai et juin 2018	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Au cours des mois de mai et de juin 2018, à la suite de violents orages et de fortes précipitations, plusieurs communes du département ont été touchées par d'importantes inondations et coulées de boues qui ont endommagé lourdement certaines voiries communales.

Parmi les communes touchées, 19 ont déposé un dossier au titre de la dotation de solidarité de l'Etat :

Aizanville	Orges
Bricon	Outremécourt
Charmes-les-Langres	Poinson-les-Nogent
Châteauvillain	Pont-la-Ville
Chevillon	Rennepont
Cirfontaines-en-Azois	Rizaucourt-Buchey
Cour-l'Evêque	Saint-Ciergues
Fontaines-sur-Marne	Saint-Martin-lès-Langres
Humes-Jorquenay	Vaudrémont
Langres	

Il a été proposé, qu'au-delà de ce que les communes concernées percevront de la part de l'Etat, de la Région, et/ou de leurs compagnies d'assurance, le conseil départemental et le Groupement d'Intérêt Public Haute- Marne apportent un soutien financier spécifique aux communes sinistrées, de telle manière que leur reste à charge soit égal à zéro sur la base du montant HT des travaux.

Le 29 juin 2018, le conseil départemental a voté une autorisation de programme d'un million d'euros et a approuvé un règlement d'aide en faveur des communes sinistrées et reconnues en état de catastrophe naturelle, ouvrant ainsi à ces communes le droit de bénéficier des crédits du fonds de soutien exceptionnel créé à cet effet.

Dotation de solidarité de l'Etat

Fin 2019, le montant de la dotation de solidarité a été défini, s'établissant à 514.804 €. A cela, doivent être ajoutés les crédits de DETR qui sont estimés à ce jour à 430.884 €, soit un montant total d'aide de l'Etat de 945.688 €.

Par ailleurs, Madame le Préfet de la Haute-Marne a ouvert, conformément à l'article R.1613-10 du CGCT, la possibilité de porter le montant des aides publiques jusqu'à 100% du montant HT des travaux, pour les communes concernées.

Il convient de préciser que la dotation de solidarité n'est pas réservée aux communes reconnues en état de catastrophe naturelle. Elle est attribuée, sous certaines conditions, aux communes ayant subi d'importants dommages en raison d'événements climatiques exceptionnels, sans nécessairement être reconnues en état de catastrophe naturelle.

Subventions exceptionnelles de la Région Grand Est

8 communes ont bénéficié d'un soutien exceptionnel de la Région Grand Est, dans la limite de 20.000 € : Chevillon, Cirfontaines-en-Azois, Cour l'Evêque, Fontaines-sur-Marne, Langres, Orges, Poinson-lès-Nogent et Pont-la-Ville.

Ce sont ainsi 122.777 € qui ont été attribués à ce titre.

Soutien financier du conseil départemental et du GIP Haute-Marne

Le montant total des travaux est estimé à 2.911.617 € HT. Déduction faite des aides accordées par l'Etat et la Région Grand Est, ce sont 1.843.152 € qu'il reste à financer.

De son côté, le conseil départemental est appelé à contribuer au dispositif de soutien aux communes sinistrées à hauteur de 884.096 € répartis sur les différentes communes selon le détail figurant dans le tableau ci-dessous :

Communes	Prise en charge Conseil départemental
Aizanville	8.801
Bricon	4.766
Charmes-les-Langres	16.978
Châteauvillain	42.312
Chevillon	-
Cirfontaines-en-Azois	145.687
Cour-l'Evêque	42.339
Fontaines-sur-Marne	-
Humes-Jorquenay	115.828
Langres	237.924
Orges	29.962
Outremécourt	73.218
Poinson-les-Nogent	24.603
Pont-la-Ville	2.347
Rennepont	9.579
Rizaucourt-Buchey	3.949
Saint-Ciergues	6.817
Saint-Martin-lès-Langres	2.422
Vaudrémont	116.564
TOTAL	884.096

A l'issue de la répartition entre les financements de l'Etat, du conseil régional et du conseil départemental, le reste à charge pour certaines communes est le suivant :

Communes	Reste à charge
Chevillon	22.589
Fontaines-sur-Marne	783.925
Langres	152.542
TOTAL	959.056

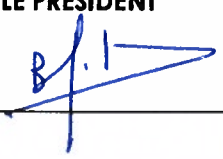
Il est proposé au conseil d'administration de financer intégralement le reste à charge des communes de Chevillon à hauteur de 22.589 €, celui de Fontaines-sur-Marne à hauteur de 783.925 €, et la commune de Langres à hauteur de 152.542 €, soit pour un montant total de 959.056€.

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

de compléter les financements de l'Etat, de la Région et du Département afin que les communes sinistrées en 2018 soient globalement financées à 100% des travaux.

Le groupement finance intégralement le reste à charge des communes de Chevillon à hauteur de 22.589 €, celui de Fontaines-sur-Marne à hauteur de 783.925 €, et la commune de Langres à hauteur de 152.542 €, soit pour un montant total de 959.056€.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 JUL. 2020 LE PRESIDENT 

22 JUL. 2020

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-22
OBJET : SCI Citius - création d'un hôtel-restaurant 3 étoiles de 12 chambres - Montigny-le-Roi - Val-de-Meuse	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

M. et Mme Arvois exploitent avec la Sarl ALTIUS, le restaurant « Aux sources de la Meuse » à Meuse (commune de Val-de-Meuse) depuis 1999.

En 2017, via une SCI patrimoniale (SCI CITIUS), ils souhaitent créer un hôtel restaurant composé de 22 cottages à Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse) en sortie d'autoroute A31. La société Tesla envisageait d'installer des bornes de recharges pour les véhicules électriques de la marque sur le parking de l'établissement.

Le tour de table bancaire a été infructueux pour le projet d'hôtel restaurant. Le constructeur automobile a néanmoins installé ses bornes de recharge.

Aujourd'hui, sur le même parcellaire et le même portage, M. et Mme Arvois veulent réaliser un complexe hôtelier dont la gestion sera confiée à la Sarl ELCEN, société familiale créée spécifiquement pour cette opération qui comptera deux phases de construction.

La première, objet de la présente demande (792.363 € HT), porte sur 12 chambres (cottage) à ossature bois de 40 m² répondant aux normes 3 toiles avec un parking, un restaurant provisoire.

La seconde phase sera réalisée en 2021 et comprendra un bâtiment d'accueil, un restaurant, un espace bien-être, des salles de séminaire et un espace enfant.

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la SCI Citius, une aide pour la création d'un hôtel-restaurant 3 étoiles de 12 chambres à Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse) et dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 777.175 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 20 %, dans la limite de 155.435 € au titre de l'action 20-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder à la SCI Citius, une aide pour la création d'un hôtel-restaurant 3 étoiles de 12 chambres à Montigny-le-Roi (commune de Val-de-Meuse) et dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 777.175 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 20 %, dans la limite de 155.435 € au titre de l'action 20-07 "Aide directe ou indirecte à l'immobilier pour les entreprises".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 100.000 €, pour les activités hors industrie, la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 22 JUL. 2020	Chaumont, le 21 JUL. 2020 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-23
OBJET : Réhabilitation et modernisation du marché couvert de Saint-Dizier (réexamen)	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Une des opérations phare du réaménagement du cœur de ville de Saint-Dizier est la réhabilitation et la modernisation du marché couvert.

Les halles du marché couvert, situées en plein cœur de ville, accueillait deux marchés hebdomadaires qui se tenaient à la fois à l'intérieur (produits alimentaires) et à l'extérieur (produits vestimentaires et ameublement), sur la place du 11 novembre 1918.

Malgré un taux de fréquentation relativement bon, l'état du marché pouvait être qualifié de vétuste, le bâtiment présentant plusieurs problèmes :

- un équipement vieillissant : dégradation des sols, des murs et des fenêtres, oxydation des armatures en acier, etc.,
- absence d'isolation et de confort d'utilisation par les exposants et la population,
- bâtiment non conforme aux règles d'hygiène, notamment en raison de l'absence de fluides dans la partie centrale et d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- manque de visibilité de la halle, la connexion et le flux piétons entre le centre-ville et le marché étant très peu fluides.

La Municipalité a donc décidé de mener une opération globale de réhabilitation des halles du marché couvert. Outre une offre plus riche et diversifiée, et une ouverture plus fréquente (passage de 2 à 4 ouvertures par semaine, voire quotidiennement), le marché proposera des espaces de petite restauration et de dégustation.

Les travaux engagés visent également à intégrer pleinement le marché couvert aux autres opérations prévues à proximité, notamment la restructuration complète du cœur commercial, la réouverture de l'Ornel, l'aménagement des berges du canal. Plus lumineux et ouvert sur le cœur de ville, le marché aura vocation à devenir un véritable lieu de convivialité et de rencontres.

Les travaux vont se dérouler en plusieurs temps :

- le déplacement des exposants du marché (réalisé à ce jour). Pendant la durée des travaux, le marché continue de fonctionner. Il est installé provisoirement place du 11 novembre 1918, en face de la halle couverte.
- la démolition du bâtiment actuel (réalisée à ce jour),
- la reconstruction des nouvelles halles.

Une colonie de grands murins, qui compte entre 200 et 250 individus, est présente dans le sous-sol à certaines époques de l'année. Le programme de démolition et la reconstruction, qui privilégie la préfabrication et un chantier sec qui nécessitent seulement de l'assemblage et du jointage, préserveront ces animaux.

Le bâtiment, conçu dans le respect des normes environnementales, sera composé de matériaux issus de la production locale (pierre, bois, fonderie...). Le nouvel espace ainsi créé sera modulable pour s'adapter aux besoins des utilisateurs et permettra d'accueillir une trentaine d'étals.

Le coût des travaux est estimé à 4.923.701 € HT.

Par décision du 9 mars 2020, le conseil d'administration s'était prononcé favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, d'une subvention limitée à 918.837 €, représentant 22 % d'une dépense éligible arrêtée à 4.175.701 € HT (montant de travaux indiqué au contrat de centralité 2015-2020).

Toutefois, par courrier en date du 26 mai 2020, Madame le Maire de Saint-Dizier appelle l'attention du Groupement sur les coûts supplémentaires induits notamment par l'aménagement des abords du marché couvert qui font partie intégrante du projet mais ne sont pas comptabilisés dans le plan de financement.

Elle demande en conséquence une révision de la décision du conseil d'administration afin de prendre en compte la totalité du coût de 4.923.701 € HT, tout en limitant la subvention au montant de 1.252.710 € figurant dans le contrat de centralité.

La subvention du Groupement passerait alors de 918.837 € à 1.252.710 €, dans le respect du contrat de ville 2015-2020, correspondant à une augmentation de 333.873 €.

Le plan de financement prévisionnel s'établirait alors comme suit :

Financier	Base éligible HT retenue par le GIP 52	Participation	Taux
Etat (DSIL Cœur de Ville)	4.923.701 €	317.539 €	7 %
Etat (FNADT)		504.000 €	10 %
Région		500.000 €	10 %
Conseil départemental		1.252.710 €	25 %
GIP Haute-Marne		1.252.710 €	25 %
Maître d'ouvrage		1.096.742 €	23 %
		4.923.701 €	100 %

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

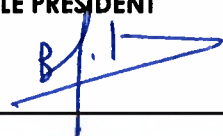
Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 20-31 du programme d'activité "Contrats de centralité 2015-2020" et de l'action 1-1-3 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, d'une subvention limitée à 1.252.710 € représentant 25 % d'une dépense éligible de 4.923.701 € HT.

Cette décision annulerait et remplacerait la décision en date du 9 mars 2020.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

de se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 20-31 du programme d'activité "Contrats de centralité 2015-2020" et de l'action 1-1-3 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, d'une subvention limitée à 1.252.710 € représentant 25 % d'une dépense éligible de 4.923.701 € HT, dans le cadre de la réhabilitation et de la modernisation du marché couvert.

Cette décision annule et remplace la décision en date du 9 mars 2020.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE		
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le	21 JUL. 2020 LE PRESIDENT 
22 JUL. 2020		

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-24
OBJET : Commune d'Arc-en-Barrois - aménagement du centre administratif du Parc National	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le 20 août 2019, la commune d'Arc-en-Barrois recevait la confirmation de sa sélection pour accueillir le centre administratif du 11^{ème} Parc National.

Le choix du siège de l'établissement public s'est porté sur un bâtiment du 19^{ème} siècle situé en cœur de ville au rez-de-chaussée duquel se trouve actuellement l'accueil de jour de l'unité d'Alzheimer de l'EHPAD communal.

Cet édifice abritera à terme une trentaine d'emplois ainsi que des salles de réunion.

Des travaux d'aménagement sont réalisés au premier étage (phase 1 - 85.000 € HT) et dans les combles situés au deuxième étage afin d'y accueillir l'ensemble des personnels de l'établissement public dans un open-space couvrant la totalité de l'étage (phase 2 - 204.050 € HT).

L'ensemble de l'opération (frais annexes de 28.284 € HT inclus) s'élève à 317.334 € HT.

Financeurs	Montant (€)	Taux
<i>Maître d'ouvrage</i>	63.469	20%
<i>Conseil régional</i>	79.333	25%
<i>Conseil départemental</i>	79.333	25%
<i>EDF/GIP (maîtrise de l'énergie)</i>	15.869	5%
<i>GIP Haute-Marne</i>	79.333	25%
TOTAL	317.334	100%

Il est proposé au conseil d'administration d'accorder à la Commune d'Arc-en-Barrois une aide en faveur de l'aménagement du centre administratif du Parc National dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 317.334 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25 %, dans la limite de 79.333 € au titre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux".

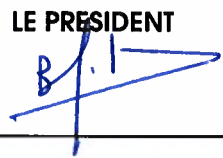
L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif en matière de taux (20%), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATIF
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

d'accorder à la Commune d'Arc-en-Barrois une aide en faveur de l'aménagement du centre administratif du Parc National dont l'assiette subventionnable est arrêtée à 317.334 € HT.

Cette aide pourrait s'élever à 25 %, dans la limite de 79.333 € au titre de l'action 20-23 "Grands équipements touristiques départementaux".

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif en matière de taux (20%), la décision relève du conseil d'administration du groupement.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le 2 2 JUL. 2020	Chaumont, le 21 JUL. 2020 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-25
OBJET : Aménagement de la trame viaire à Saint-Dizier – Requalification du Boulevard Henri Dunant – Phase 1 – Contrat de ville 2015-2020	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Au début des années 2000, la Ville de Saint-Dizier s'est engagée dans une politique de renouvellement urbain du quartier du Vert-Bois :

- Suppression de l'ex RN4,
- Construction de nouveaux logements à taille humaine,
- Rénovation du parc de logements,
- Amélioration générale du cadre de vie.

Toutefois, certains espaces restent encore à réhabiliter en vue d'une bonne intégration du Vert-Bois au reste du territoire communal, notamment en matière de trame viaire. Dans cette optique, la Ville a mené, depuis 2008 :

- une opération de requalification de la rue Anatole France, favorisant la connexion avec le cœur de ville,
- la réhabilitation de la rue d'Hoericourt,
- l'aménagement de l'avenue de la Loubert qui a permis le linéaire de jonction direct entre le quartier prioritaire avec la zone commerciale du Val d'Ornel,
- un travail sur la desserte de l'ensemble pavillonnaire situé le long de la rue des Carpières.

La Ville souhaite désormais entamer la requalification du boulevard Henri Dunant, long d'environ 750 m, qui constitue l'un des axes majeurs du quartier :

- accès direct et rapide à toutes les dessertes intérieures et extérieures de la ville via le rond-point de l'Europe situé à proximité,
- connexion avec plusieurs ensembles résidentiels du Vert-Bois,
- desserte du futur espace pavillonnaire et connexion avec le pôle de santé situé rue Paul Cézanne,
- accès rapide vers les directions de Paris et Bar-le-Duc.

La démolition de plusieurs immeubles le long du boulevard a déjà libéré des emprises foncières, initiant la dédensification du secteur ouest du quartier. Cela permet d'envisager une nouvelle trame de jardins, liés par des sentes au parc de la Buse et par le développement de divers modes de déplacements le long du boulevard : développement des espaces cyclables et piétons dans un cadre arboré.

Les travaux envisagés dans la première phase portent sur les VRD (terrassement, voirie, bordures, mobilier urbain, réseaux), et sur l'aménagement des espaces verts.

L'aménagement du Boulevard Henri Dunant mobilise, en complémentarité, la communauté d'agglomération Saint-Dizier, Der et Blaise pour les opérations liées aux réseaux humides (aide de 45 856 € octroyée par le GIP Haute-Marne le 23 septembre 2019, représentant 10 % d'un montant de travaux de 455 867 € HT).

Le plan de financement prévisionnel, pour la première phase de travaux, s'établirait comme suit :

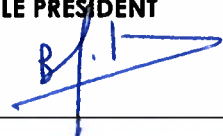
Financier	Subvention rapportée à la dépense éligible GIP		
	Dépense éligible HT	Participation	Taux
FEDER 2014-2020 – Axe 5	2.592.115	753.227	29%
Etat ANRU		753.227	29%
GIP Haute-Marne		518.423	20%
Maître d'ouvrage		567.238	22%
TOTAL		2.592.115	100%

L'engagement étant supérieur à la délégation au comité exécutif de 400.000 €, la décision relève du conseil d'administration du Groupement.

Le conseil d'administration est invité à se prononcer sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 20-31 du programme d'activité "Contrats de centralité 2015-2020" et de l'action 2-4-1 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, d'une subvention limitée à 518.423 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 2.592.115 € HT.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

de se prononcer favorablement sur l'attribution, en faveur de la Ville de Saint-Dizier, au titre de l'action 20-31 du programme d'activité "Contrats de centralité 2015-2020" et de l'action 2-4-1 du contrat de ville de Saint-Dizier 2015-2020, d'une subvention limitée à 518.423 € représentant 20 % d'une dépense éligible de 2.592.115 € HT, pour l'aménagement de la trame viaire à Saint-Dizier – Requalification du Boulevard Henri Dunant – Phase 1.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement 2 2 JUL. 2020	Chaumont, le 2 1 JUL. 2020 LE PRESIDENT 

GROUPEMENT D'INTERET PUBLIC HAUTE-MARNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION REUNION DU 10 JUILLET 2020	N°20-26
OBJET : e-Meuse Santé : transformer la santé au service de tous par l'innovation numérique et organisationnelle	

Nombre de membres en exercice	8
Présents	6
Absent(s) ayant donné procuration	2
Total des membres présents ou représentés	8
Quorum	4 voix
Absent(s) excusé(s) et non représenté(s)	0
N'ont pas participé au vote	0

Le projet e-Meuse Santé a été présenté à l'appel à projet « Territoires d'innovation » initié par le Gouvernement sous la responsabilité de la Banque des Territoires. Cette candidature a été portée par le Département de la Meuse avec l'appui du CEA, de l'ARS et de l'Assurance Maladie.

Dès la phase de candidature plusieurs partenaires avaient été associés dont la Région Grand Est, les Département de la Haute-Marne et de la Meurthe-et-Moselle, les GIP Haute-Marne et Objectif Meuse. En effet, si l'initiative est partie de la Meuse, ces innovations ont rapidement vocation à être déployées sur les départements de la Haute-Marne et de la Meurthe-et-Moselle.

e-Meuse Santé est un programme conçu pour assurer l'accès à des soins de qualité, le développement de la prévention et le maintien à domicile, grâce à des organisations innovantes et performantes.

Ce projet, basé sur le développement des usages du numérique en santé, mobilise l'ensemble des acteurs du département de la Meuse et de la région Grand-Est autour d'expérimentations concrètes : professionnels de santé et du secteur médico-social, représentants des associations de patients, entrepreneurs, chercheurs, établissements de soins et financeurs. Ils sont rassemblés pour concevoir des parcours de soins/santé adaptés.

Ces ambitions ont été depuis confortées par les orientations prises au niveau national (par exemple le Virage numérique de la Stratégie de transformation du système de santé) et dans le Grand Est (notamment le Projet Régional de Santé 2018-2028).

Le Département de la Meuse a été nommé par le Premier Ministre le 13 septembre 2019 pour son projet e-Meuse santé. Ce projet fait partie des 24 projets d'alliances territoriales retenus pour le programme Territoires d'innovation. Ce programme est conduit par le Secrétariat Général Pour l'Investissement et la Banque des Territoires, dans le cadre du Programme d'Investissement d'Avenir.

La seconde étape nécessite la mise en place d'un consortium associant l'ensemble des parties prenantes autour du porteur qui reste le Département de la Meuse.

Cet accord de consortium définit les règles de responsabilités, les structures de gouvernance (assemblée, comité exécutif, collèges, comité de suivi, coordinateur, équipe d'appui, conseil consultatif d'experts externes), les modalités de fonctionnement financier, les règles de propriété intellectuelle et les principes de confidentialité.

L'accord de consortium présenté est conforme aux exigences de « Territoires d'innovation », il a été approuvé par la commission permanente du Département de la Haute-Marne le 29 mai 2020. Les GIP Haute-Marne et Objectif Meuse sont invités à approuver cet accord de consortium.

E-Meuse santé est un projet à 10 ans qui se décline en 14 actions :

- sept actions d'innovation organisées en quatre axes :
 - o Prévention et dépistage,
 - o Accès aux soins,
 - o Prise en charge et suivi des maladies chroniques
 - o Autonomie au domicile
- sept actions socles pérennes et évolutives en support aux actions d'innovation

Les actions d'innovation représentent 52% du budget et les actions socle 48%.

Action	Budget disponible / action
01.1) Développer et déployer l'application eMeuse Santé Prévention	2 258 110,89 €
02.1) Développer une nouvelle offre de prise en charge des parturientes dans un contexte de restructuration de l'offre de périnatalité	728 422,87 €
02.2) Accompagner, coordonner et consolider les initiatives territoriales de téléconsultation	2 294 532,04 €
02.3) Augmenter la coordination des dispositifs professionnels d'appui par des dispositifs innovants en appui des SNACS	1 912 110,03 €
03.1) Accompagner les initiatives territoriales innovantes de prise en charge et suivi des patients diabétiques	892 318,01 €
03.2) Accompagner les initiatives territoriales innovantes de prise en charge et suivi des patients insuffisants respiratoires (SAOS, BPCO) et comorbidités associées, extension à d'autres pathologies chroniques.	2 259 931,95 €
04.1) Accompagner les initiatives territoriales innovantes de maintien à domicile en vue de les généraliser	1 456 845,74 €
05.1) Poser les conditions de mise en œuvre des organisations innovantes	855 896,87 €
06.1) Déployer un écosystème numérique sécurisé et interopérable adapté au déploiement des innovations	4 286 040,16 €
07.1) Créer les filières de formation adaptées au déploiement des nouveaux usages numériques	1 311 161,16 €
08.1) Répondre aux besoins d'évaluation de l'ensemble des partenaires du programme	1 719 077,97 €
09.1) Gérer l'animation du programme et la communication du programme	1 277 653,71 €
10.1) Gérer le programme	1 165 476,59 €
11.1) Accompagner les ambitions des porteurs d'innovation par l'investissement	382 422,01 €
Total	22 800 000,00 €

Le plan de financement prévisionnel à 10 ans est réparti comme suit :

Financier	Montants financés
TI	8 400 000,00 €
CD52	1 500 000,00 €
CD54	1 500 000,00 €
CD55	2 017 577,99 €
Région	1 500 000,00 €
GIP OM	1 500 000,00 €
GIP HM	1 500 000,00 €
ARS	1 500 000,00 €
FEDER	3 382 422,01 €

Financièrement, l'accord de consortium prévoit que le porteur, Conseil départementale de la Meuse, appelle les financements.

Quatre maîtres d'ouvrage associés sont responsables de la mise en œuvre des actions :

- Conseil départemental de la Meuse,
- GHT Cœur Grand Est,
- Pulsy (groupement régional d'appui au développement de la e-santé)
- Région Grand Est

Le porteur ventile les financements sur les opérateurs qui réalisent les actions via les maîtres d'ouvrage associés.

Les financements sollicités auprès du GIP Haute-Marne concernent les actions socles qui sont transversales et les actions d'innovation déployées sur la Haute-Marne.

Le projet à 10 ans se décompose en trois phases de trois, trois et quatre ans.

Il est proposé :

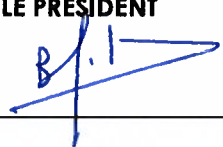
- D'approuver l'accord de consortium e-Meuse Santé et d'autoriser le Président à la signer,
- D'apporter un financement en subvention de 450.000 € correspondant à la première phase du projet e-Meuse Santé débloable par tranche de 75.000 € selon l'état d'avancement

des actions présenté dans le cadre du consortium par le Conseil départemental de la Meuse en sa qualité de porteur.

Vu la décision de l'assemblée générale du GIP Haute-Marne, en date du 25 juin 2020, de déléguer deux compétences de l'assemblée générale pour une durée correspondant à la durée de l'état d'urgence sanitaire augmentée de deux mois ;

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
PAR 8 VOIX POUR
DECIDE**

- D'approuver l'accord de consortium e-Meuse Santé et d'autoriser le Président à la signer ;
- D'apporter un financement en subvention de 450.000 € correspondant à la première phase du projet e-Meuse Santé déblocable par tranche de 75.000 € selon l'état d'avancement des actions présenté dans le cadre du consortium par le Conseil départemental de la Meuse en sa qualité de porteur.

RESULTAT DU VOTE : A L'UNANIMITE	
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission au Commissaire du Gouvernement, le Le Commissaire du Gouvernement	Chaumont, le 21 JUL. 2020 LE PRESIDENT 

22 JUL. 2020